

Séance ordinaire du 26 juin 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-six juin deux mille vingt-trois à quinze heures trente-quatre, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-06-33

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 26 juin 2023.

CE-2023-06-34

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 juin 2023.

CE-2023-06-35

Décret de scrutins référendaires et détermination des dates des scrutins en regard des Règlements RV-2023-26-89, RV-2023-26-90, RV-2023-26-91, RV-2023-26-92, RV-2023-31-72, RV-2023-31-73 et RV-2023-31-75 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (interdiction de l'usage d'hébergement touristique dans les résidences principales)

[Document d'aide à la décision BPE-2023-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter la tenue des scrutins référendaires requis conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* relatifs aux règlements suivants :

- RV-2023-26-89 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2041, secteur 591);
- RV-2023-26-90 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2038, secteur 590);
- RV-2023-26-91 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2035, secteur 589);
- RV-2023-26-92 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2033, secteur 588);
- RV-2023-31-72 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H0220, secteur 62);

- RV-2023-31-73 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H0219, secteur 61);
- RV-2023-31-75 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H0217, secteur 59);

et de décréter que les dates du scrutin pour chacun de ces scrutins référendaires sont établies au dimanche le 27 août 2023.

CE-2023-06-36

Rapport sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de la directrice du Bureau de la mairie

[Document d'aide à la décision GRE-2023-028](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires de la personne suivante, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet, est déposé, à titre d'information :

- madame Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, déposée le 6 juillet 2022.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-06-37

Modification de la résolution CE-2023-05-52 « Modification de la résolution CE-2023-04-89 « Demande d'aide financière au Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales et financement afférent » »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2023-05-52 « Modification de la résolution CE-2023-04-89 « Demande d'aide financière au *Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence* du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales et financement afférent » par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser monsieur Stéphane Lafaut, Directeur général de la Ville de Lévis, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière au nom du centre 9-1-1 Sécurité publique Lévis de la Ville de Lévis. »

CE-2023-06-38

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 02

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
